



AVIS PUBLIC 2026-010

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2026-419 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-116 MODIFICATION DES ZONES 16-I, 87-P ET 95-R

Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 12 janvier 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

*Règlement 2026-419 : Règlement modifiant le règlement 2006-116 –
Modification des zones 16-I, 87-P et 95-R*

Ce règlement est entré en vigueur le 21 janvier 2026, soit la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC des Sources.

Il peut être consulté au Service du greffe situé au, 345, boulevard Saint-Luc, à Val-des-Sources, sur les heures d'ouverture du bureau et sur notre site internet.

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 9 février 2026.



Stéphane Alain,
Directeur général et greffier